

Compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2019 à 20h30
Salle de réunion de la Mairie de Montagny-Sainte-Félicité

Présents : M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, M. PICOU Jean-François, M. MONTEUX Stéphane, Mme TESSIER Magali.

Absents excusés : M. NORMAND Anthony qui donne pouvoir à M DOUET Jean-Paul ; Mme BOULANGER Jeanne qui donne pouvoir à Mme Rachel STEIN, Mme BOUSSET Véronique qui donne pouvoir à Mme GON Sylvie.

Absent : M. BORIE Stéphane

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Magali

ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATIONS
 - D.I.A
 - CCPV : révision des statuts
 - AMF
- TRAVAUX EN COURS ET A VENIR
- COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature du dernier compte-rendu par les membres du conseil présents ce jour-là.

DELIBERATIONS

- **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

- . Maison sise au 10 Place Niville : pas d'usage du droit de préemption.
- . Maison sise au 25, rue Niville : pas d'usage du droit de préemption.

- **CCPV : révision des statuts**

Mr le Maire informe les membres du conseil qu'une modification des statuts est proposée afin de les alléger à la demande de la chambre régionale des comptes. Pas de modification majeure.

L'ensemble des membres du conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

- **AMF**

Monsieur le Maire évoque la résolution générale du 101ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, présentée le 22 novembre dernier. Elle a été adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques. Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. L'A.M.F. nous sollicite pour adopter ce vœu.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Pour la délibération suivante ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité :

- **Terralys**

Encore un épisode d'odeurs nauséabondes ce jour. Mr le Maire propose de se joindre à l'Association de Défense du Site d'Ermenonville pour solliciter un cabinet d'avocats afin d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet. Les engagements pris par la société pour respecter l'arrêté préfectoral ne sont pas respectés. Participation aux frais à hauteur de 50 % (2000 €).

L'ensemble des membres du conseil municipal est d'accord.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- Les travaux de la maison du 4 rue Niville (cours de l'école) sont bientôt terminés (réfection de la toiture et isolation). Deux demandes ont été faites pour louer ce logement. Une réponse sera apportée aux demandeurs quand les travaux seront finis.
- Devant ces dysfonctionnements répétés l'interphone de l'école va être changé.
- Les arbres à l'entrée de la place du jeu d'Arc ont été taillés, ainsi que le sapin dans la cour de la mairie.
- Les projecteurs de l'église sont défectueux, un devis sera réalisé pour compléter notre demande de subvention au Conseil Départemental.
- L'électricité de la maison des loisirs fait l'objet d'une révision par Denis et Jean-François avec l'aide de Geoffroy TOMADA.
- L'adoucisseur de l'école est à changer.
- Des barrières de sécurité vont être installées à la mare.
- Mise en sécurité Rue porte de Baron : les modèles de lettres de non-attribution ont été reçues ce jour. Nous attendons la suite.
- Travaux rue Moitié (aménagement) le devis a été reçu ce jour et fera l'objet d'une étude plus approfondie, l'estimation avoisine les 250 000 €.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Concernant le S.I.V.O.S. Mr le Maire explique qu'au vu des effectifs cela va être compliqué d'éviter une nouvelle fermeture de classe. Il interviendra néanmoins auprès du Directeur d'Académie.
- Le recensement a débuté dans la commune.
- C.C.P.V: le cout pour contrôler les bornes à incendie qui est obligatoire est de 30 Euros par borne incendie, la demande va être faite.
- Mr le Maire demande à l ensemble des membres du conseil municipal si la commune s'engage ou pas dans le grand débat. Après discussion il a été décidé de mettre en place un cahier de doléances

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h20.